

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 360

présenté par
M. Le Bouillonnet et M. Clément

ARTICLE 18 QUATER

I. – À la fin de la deuxième phrase de l’alinéa 5, substituer aux mots :

« l’intéressé »

les mots :

« le demandeur ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.